



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Séance de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre tenue le 14 mai 2025, à 19 h, au Complexe environnemental de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre située au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier.

Étaient présents et formaient quorum :

M. Jean Gascon, président	Mun. de Lac-Saint-Paul
M. Marc Champagne	Mun. Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. Michel Daigle	Mun. de Sainte-Anne-du-Lac
Mme Mélanie Grenier	Mun. de Kiamika
M. René de la Sablonnière	Mun. de Chute-Saint-Philippe
M. Serge Piché	Mun. de Lac-des-Écorces
M. Pierre Raïche	Mun. de Lac-du-Cerf
Mme Diane Sirard	Mun. de Ferme-Neuve

Étaient présents en visioconférence

M. Ghislain Collin	Mun. Notre-Dame-de-Pontmain
M. Normand Latreille	Ville de Mont-Laurier
Mme Sylvie Roussel	Mun. de Notre-Dame-du-Laus

Aucun représentant

Municipalité de Mont-Saint-Michel

Assistent également à la séance, M. Jimmy Brisebois, directeur général et greffier-trésorier et Mme Mariève Garceau, agente de communication, qui agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

M. Jean Gascon, président, ouvre la rencontre, il est 19 h 05.

25-05-4342

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 14 MAI 2025

Il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour 14 mai 2025 en effectuant la correction suivante :

2. Ordre du jour du 14 mai 2025

ADOPTÉE à l'unanimité

25-05-4343

ADOPTION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 30 AVRIL 2025

Il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité d'adopter le compte rendu et les recommandations du comité exécutif du 30 avril 2025 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

25-05-4344

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AVRIL 2025

Il est proposé par M. Michel Daigle et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 9 avril 2025 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

25-05-4345

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

TRANSFERTS DES POSTES BUDGÉTAIRES

Il est proposé par Mme Diane Sirard et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des transferts des postes budgétaires pour une somme de 66 850 \$.

POSTE	# COMPTE	SOLDE	DT	CT	BUDGET
administration					
Location photocopieur	40116	0 \$	1 600 \$	0 \$	1 600 \$
Biogaz	50112	85 000 \$		1 600 \$	83 400 \$
opération					
Entretien balance	50050	5 000 \$	6 500 \$		11 500 \$
Honoraire professionnels	50115	0 \$	6 000 \$		6 000 \$
Financement écocentre	60605	7 500 \$	1 500 \$		9 000 \$
Surplus affecté - machineries	29510	50 000 \$	50 000 \$		0 \$
Assurance compostage	51120	5 000 \$	1 250 \$		6 250 \$
Biogaz	50112	83 400 \$		14 000 \$	69 400 \$
Surplus affecté - machineries	32060	0 \$		50 000 \$	50 000 \$
Assurance - traitement des eaux	50515	57 000 \$		1 250 \$	55 750 \$
TOTAL			66 850 \$	66 850 \$	

ADOPTÉE à l'unanimité

25-05-4346

RELEVÉ DES COMPTES FOURNISSEURS AU 30 AVRIL 2025

Il est proposé par M. Marc Champagne et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes fournisseurs, en date du 30 avril 2025, pour une somme de 528 905.07 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

25-05-4347

RELEVÉ DES PAIEMENTS AU 30 AVRIL 2025

Il est proposé par Mme Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des paiements, en date du 30 avril 2025, pour une somme totale de 759 163.77 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

CORRESPONDANCE ET REVUE DE PRESSE

Aucun point



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

ADMINISTRATION **RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

FORMATION ET RENCONTRES

- 10 avril 2025 Éco Entreprises Québec
Formation
- 23 avril 2025 GBI
Rencontre concernant le recouvrement des cellules
d'enfouissement technique et l'installation des puits de
captage des biogaz.
- 24 avril 2025 ADMQ
Formation sur la gestion contractuelle
- 6 mai 2025 Municipalité de Chute-Saint-Philippe
Rencontre concernant les amendes et la gestion des bacs
- 7 mai 2025 USD Global
Visioconférence concernant le portail pour la gestion des
bacs.

TRAVAUX SUR LE SITE

- Réparation du broyeur et reprise du broyage des matériaux secs
- Fabrication du pulvérisateur pour l'agent neutralisant d'odeurs et début
de la pulvérisation
- Compost mature prêt pour la distribution aux municipalités
- Formation pour les écocentres et rencontre : Notre-Dame-du-Laus et
Notre-Dame de Pontmain.

25-05-4348

GESTION DES BACS

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a offert à
ses municipalités membres de participer au projet-pilote pour
la gestion des bacs ;

POUR LES MUNICIPALITÉS QUI VEULENT FAIRE PARTIE DU PROJET - PILOTE

- ATTENDU que les municipalités suivantes ont manifesté leur désir de
faire partie du projet-pilote :
- Chute-Saint-Philippe
 - Lac-des-Écorces
 - Lac-Saint-Paul
 - Mont-Saint-Michel
 - Notre-Dame-de-Pontmain
 - Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
 - Sainte-Anne-du-Lac
- ATTENDU que le projet-pilote sera d'une durée d'un an, soit du 1er juin
2025 au 30 mai 2026 ;
- ATTENDU qu'une municipalité qui participe audit projet-pilote peut arrêter
d'en faire partie à tout moment ;
- ATTENDU qu'une somme de 34 \$/bac sera facturée à la municipalité qui
participe au projet-pilote, et ce, pour chacun des bacs (qu'il
soit distribué, réparé ou remplacé) ;



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 561-4-PS (FLA-798)

25-05-4-349

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

POUR LES MUNICIPALITÉS QUI NE VEULENT PAS FAIRE PARTIE DU PROJET-PILOTE

ATTENDU que pour les municipalités qui ne participent pas au projet-pilote continueront d'offrir les services à leur population et commerçant comme présentement ;

ATTENDU que pour la réparation ou le changement des bacs de récupération, les municipalités devront suivre les exigences d'Éco Entreprises Québec soit :

- Aucun inventaire de bacs de récupération à la municipalité
- Obligation de fournir l'adresse de livraison du bac à la Régie, et ce, avant de repartir avec le bac
- Obligation de réparer un bac de récupération qui peut être réparé

ATTENDU que les municipalités seront remboursées, pour les frais reliés à la gestion des bacs de récupération, et ce, comme suit :

- 25.30 \$/bac pour la distribution et la réparation
- 27,20 \$/bac pour le remplacement

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc Champagne et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre procède au projet-pilote, auprès des sept municipalités qui désirent participer au projet-pilote en facturant une somme de 34 \$/bac pour la distribution, la réparation et le remplacement.

Il est également résolu que la Régie rembourse les municipalités qui ne désirent pas participer au projet-pilote, une somme de 25,30 \$/bac de récupération pour la distribution et la réparation et une somme de 27,20 \$/bac de récupération pour le remplacement.

De plus, pour la gestion des bacs noirs et bruns, les municipalités qui ne désirent pas participer au projet-pilote continueront d'effectuer la distribution, la réparation et le changement des bacs. Le tout selon les exigences d'Éco Entreprises Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité

REMBOURSEMENT D'UN EMPRUNT À L'ÉCHÉANCE

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a réalisé un emprunt à long terme (par obligation) pour financer le règlement numéro 65;

CONSIDÉRANT que la date d'échéance de cet emprunt est le 19 août 2025;

CONSIDÉRANT qu'à l'échéance, le solde de cet emprunt est de 149 600 \$;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre souhaite rembourser le solde de cet emprunt à l'échéance;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu à l'unanimité que les alinéas du préambule de la présente résolution fassent partie intégrante du dispositif de celle-ci;

Qu'à l'échéance de l'emprunt à long terme réalisé pour financer le règlement numéro 65, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre rembourse en totalité le solde de cet emprunt.

ADOPTÉE à l'unanimité

COMMUNICATION

RAPPORT DE L'AGENTE DE COMMUNICATION

Continuité des chroniques environnementales à CFLO FM

Continuité des publicités de 15 secondes à CFLO FM

Continuité des publicités sur Facebook

Félicitation de M. David Bolduc, directeur général de Zone emploi, concernant la mention de la recyclerie Zone éco dans notre chronique environnementale du 29 avril dernier.

Réception du prix GoRecycle dans la catégorie Engagement. Cette distinction est le reflet de notre travail exemplaire et de notre volonté d'avoir un impact positif selon GoRecycle.

Il est à noter qu'en 2025, c'est 33 413 kg de matières récupérées dans ce programme qui ont été collectés, ce qui équivaut à 507 tonnes de GES évitées.

EXTRAIT DU RAPPORT DES PLAINTES CONCERNANT LE COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA LIÈVRE

Dépôt de l'extrait du rapport des plaintes concernant le complexe environnemental de la Lièvre.

Ledit extrait sera également déposé au comité de vigilance.

VARIA

Aucun point

PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le président lève la séance, il est 19 h 25.

M. Jean Gascon
président

M. Jimmy Brisebois
directeur général et greffier-trésorier

Je, Jean Gascon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Gascon, président